



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ballancourt-sur-Essonne

N° 25.02.02/05.

**OBJET** : COMPTE FINANCIER UNIQUE  
(CFU) 2024.  
FONDS DE SOLIDARITE DES  
COMMUNES DE LA REGION  
D'ILE DE FRANCE (FSRIF) :  
RAPPORT ANNUEL (EXERCICE  
2024).

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 6 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars à vingt heures et trente et une minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en vertu des articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- M. MIONE Jacques, Maire,
- Mme TREHARD Dominique,
- M. IMBERT Patrick,
- Mme TURON Claudine,
- M. LEFETZ Sébastien,
- M. TERRIER Michel,
- Mme SOUFFRON Isabelle,
- M. BOURREL Sébastien,
- M. de BOURBON BUSSET Charles,
- M. SEMUR Pierre,
- Mme CARVALHO Joëlle,
- M. LAPORTE Dominique (à partir de 20 h 38),
- Mme PETIT Sophie,
- M. PELLAN Christian,
- Mme BAKWO Caroline,
- M. FRANCES Marc,
- Mme DREVET Nadine,
- Mme PINTO Dominique,
- M. NICOL Marc,
- M. SAILLEAU Franck,
- Mme AUSSOURD Corine,
- Mme VERRECCHIA-LAFORET Delphine,
- M. MANTEZ Claude,
- Mme LUCET Sophie.

Absents représentés :

- M. AGUILLON Laurent procuration à Mme TREHARD Dominique,
- Mme BOUCHE Adeline procuration à M. MIONE Jacques,
- Mme MARQUES Latifa procuration à M. BOURREL Sébastien,
- M. VITTENET Christian procuration à M. PELLAN Christian,

Absente non excusée : - Mme MERLET Gabrielle.

Secrétaire de séance : - M. LEFETZ Sébastien.

Date de convocation : 20 février 2025		
	à 20 h 31	à 20 h 38
Nombre de membres en exercice...	29	29
Quorum.....	15	15
Nombre de membres présents.....	23	24
Nombre de pouvoirs.....	4	4
Nombre de suffrages exprimés...	27	28

Ville de Ballancourt-sur-Essonne

Commune de Ballancourt-sur-Essonne  
DCM du 06.03.2025

**N° 25.02.02/05. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (COMMUNE).**

**FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE  
DE FRANCE (FSRIF) : RAPPORT ANNUEL (EXERCICE 2024).**

**(ANNEXE 3)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2531-16 stipulant que soit présenté au Conseil Municipal des villes bénéficiaires du Fonds de Solidarité de la Région d'Ile de France (FSRIF) un rapport sur les actions entreprises contribuant à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants ;

Considérant que la commune de Ballancourt-sur-Essonne a bénéficié en 2024 d'une dotation d'un montant de 162 611,00 € au titre du FSRIF ;

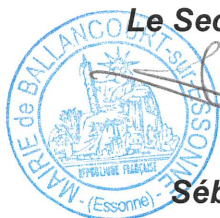
Vu le rapport établi sur l'affectation des crédits reçus dans le cadre de cette dotation et qui est joint en annexe ;

Vu l'avis émis par la Commission des Finances dans sa réunion en date du 3 mars 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **prend acte de la communication du rapport annuel sur l'emploi des crédits reçus par la commune au titre du FSRIF en 2024 joint en annexe ;**
- **dit que la présente délibération sera transmise à Mme la Préfète de l'Essonne et à Mme la Cheffe de poste du Service de Gestion Comptable.**



**Le Secrétaire de Séance,**

**Sébastien LEFETZ.**



**Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,**

**Jacques MIONE.**

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- \* date de sa réception par le représentant de l'Etat
- \* date de sa publication ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- \* à compter de la notification de la réponse de la commune
- \* deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.